



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 215 € → 3 579 €	1 758 € → 2 841 €	24 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	518	450	2 215,25 €	1 758,24 €	
2e	2 ans	558	478	2 353,09 €	1 867,64 €	+109,40 €
3e	2 ans	595	506	2 490,93 €	1 977,04 €	+109,40 €
4e	2 ans	631	534	2 628,77 €	2 086,45 €	+109,41 €
5e	2 ans 6 mois	669	563	2 771,53 €	2 199,75 €	+113,30 €
6e	3 ans	709	593	2 919,21 €	2 316,98 €	+117,23 €
7e	3 ans	750	624	3 071,82 €	2 438,10 €	+121,12 €
8e	4 ans	792	656	3 229,35 €	2 563,13 €	+125,03 €
9e	4 ans	836	690	3 396,72 €	2 695,96 €	+132,83 €
10e	fin de grille	886	727	3 578,86 €	2 840,54 €	+144,58 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 758 € à 2 841 €, soit 1 082 € de plus en 24 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.